

**Procès-verbal des travaux
du Conseil de la Vie Sociale
de l'EHPAD-USLD
Résidence du Haut Candol
Du 12.04.2022**

MEMBRES PRÉSENTS :

Représentants des personnes accueillies ou prises en charge :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND | Représentant des familles, Président, |
| - Madame Michèle LAURENT | Représentante des familles, |
| - Monsieur Marcel BOSSARD | Représentant des résidents, |
| - Madame Huguette DUVAL | Représentante des résidents. |

Représentants des usagers :

- | | |
|------------------------------------|--|
| - Monsieur Claude LEHOUSSEL | Représentant des usagers et
Président du conseil de surveillance. |
|------------------------------------|--|

MEMBRES EXCUSES :

Représentant du personnel :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| - Madame Jeanne DRIEUX | Désignée par la CFDT. |
|-------------------------------|-----------------------|

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE PRÉSENTS :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Monsieur Xavier BOUGEARD | Directeur adjoint chargé du CH Coutances et des
EHPAD/USLD. |
|-----------------------------------|--|

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE EXCUSES :

- | | |
|----------------------------------|--------------------|
| - Monsieur Frédéric MARIE | Directeur général. |
|----------------------------------|--------------------|

ASSISTENT ÉGALEMENT :

- | | |
|---|--|
| - Madame Elise BAILLET | Coordinatrice qualité/Gestion des risques, |
| - Madame Gaëlle COLCANAP LE ROY | Stagiaire direction des soins, |
| - Madame Catherine EL BAROUDI | Diététicienne, |
| - Madame Sandrine GROULT | Mandataire judiciaire, |
| - Madame Marie-France LEMARE | Psychologue, |
| - Monsieur Jorge MARQUES DE FIGUEIREDO | Responsable du GIP, |
| - Madame Isabelle PERES | Cadre de santé de l'EHPAD/USLD, |
| - Madame Sylvie RENAUX | Secrétaire du service social, |
| - Madame Valérie THEZARD | Intendante. |



ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du CVS du 14 décembre 2021**
- 2. Approbation des consignes sanitaires et vaccination**
- 3. Situation des kinés sur l'établissement**
- 4. Point restauration**
- 5. Question diverses :**
 - **Accessibilité des toilettes au rez-de-chaussée + poignées de portes anti-intrusions dans les chambres**
 - **Planning des animations de la semaine**
 - **Horaire des petits déjeuners**

En ouverture de séance, **Monsieur BOUGEARD** présente Madame COLCANAP LE ROY, actuellement stagiaire à la direction des soins pour 10 semaines, jusqu'au 03.06.2022. Il souhaite la bienvenue à chaque participant pour ce 1^{er} CVS 2022, et laisse la parole à Monsieur ENGUERRAND.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CVS DU 14.12.2021

Le procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du 14.12.2021 est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DES CONSIGNES SANITAIRES ET VACCINATION

Monsieur BOUGEARD rappelle que ce CVS, initialement prévu le mois dernier, a été reporté en raison de la crise sanitaire, des soignants et des résidents étant positifs au Covid.

Madame PERES déclare que nous n'avons pas de nouveaux résidents positifs à ce jour, le cluster est terminé et la déclaration adressée à l'ARS. Sur l'ensemble de la structure, 43 résidents sur 95 ont été positifs, à savoir 13 résidents sur l'allée du Bois, 14 secteur Bocage, 13 sur les allées Baie et Mer, et 3 sur l'USLD. Les 2 unités protégées ayant été les plus touchées, il a été fait le choix en réunion d'EHPAD de laisser ces résidents déambuler et de porter le masque si possible. Sur les secteurs non-protégés, les résidents ont été confinés. En concertation avec Monsieur MARIE, directeur de l'établissement, il a été décidé de ré-ouvrir secteur par secteur dès que possible, avec respect des gestes barrières, la prise de repas étant interdite. Sur l'ensemble des résidents positifs, 2 d'entre eux ont eu besoin d'oxygène, mais aucune hospitalisation ni décès, certains restent cependant plus fatigables. La vaccination 4^{ème} dose va être lancée prochainement, les premiers résidents ayant reçu leur 1^{ère} injection en janvier 2021, puis le rappel 3^{ème} dose en septembre dernier. La 4^{ème} dose est administrée à 6 mois de distance de la dernière injection, et pour les résidents Covid+, elle sera décalée de 4 mois. Madame PERES assure le suivi d'un tableau vaccination sur la structure.

Monsieur ENGUERRAND demande si cette 4^{ème} dose est conseillée ou obligatoire ? Et quel vaccin sera administré ?

Monsieur BOUGEARD répond qu'elle reste sur la volonté du résident comme pour les autres doses, mais reconnaît les effets positifs sur les personnes vulnérables.

Madame PERES précise qu'il s'agira du vaccin Pfizer ou Moderna, c'est ce qui est préconisé.

Monsieur LEHOUSSEL ajoute qu'il est souhaitable de poursuivre avec le même type de vaccin.

Monsieur BOUGEARD souligne que les clusters successifs (+ de 3 personnes positives) ont amené à une réflexion, dorénavant, on ne ferme plus systématiquement une structure, respect strict des gestes barrières et masque obligatoire.

Madame LAURENT souhaite savoir si les familles ont été prévenues ?

Madame PERES explique que dans la mesure du possible, chaque famille (réfèrent familial/personne de confiance) est informée, mais avec le surcroît de charge de travail, la priorité est donnée au bien-être du résident. A noter que les soignants ont également été touchés par le Covid.

Monsieur BOUGEARD fait remarquer que les informations sont diffusées sur le site de l'hôpital, sur les réseaux sociaux, et transmises aux familles lors de leurs appels téléphoniques. Ce jour, la tendance est en faveur d'une baisse du taux de contamination, il faut donc vivre avec ce virus.

Madame PERES rappelle qu'au sein de la structure, les jauges définissant le nombre de personnes par pièce sont maintenues et le port du masque obligatoire pour les professionnels. Et pour répondre à Mr ENGUERRAND, le nombre de résidents non vaccinés est actuellement inférieur à 10.

3. SITUATION DES KINES SUR L'ETABLISSEMENT

Monsieur BOUGEARD explique que les kinésithérapeutes intervenant dans la structure ne sont pas rattachés à l'établissement, ce sont des kinésithérapeutes libéraux (sauf en cas de kinésithérapie respiratoire d'urgence, mais dans ce cas, le patient est souvent transféré sur l'hôpital).

Madame DUVAL se plaint de ne pas pouvoir compter sur le kiné une fois sur 2, et du temps de séance réduit à 15 minutes.

Madame PERES souligne que 2 kinés interviennent sur 4 demi-journées par semaine, il n'est pas prévu d'avoir un kinésithérapeute salarié sur la résidence, et ce d'autant plus qu'il y a pénurie dans ce corps de métier. Chaque kinésithérapeute adresse ses feuilles de soins à la structure, elles sont ensuite transmises à l'économat pour le règlement des prestations des 2 intervenants, et l'hôpital se fait rembourser par l'assurance maladie. Cette prestation rentre dans la dotation de la structure.

Madame LAURENT déplore qu'il n'y ait pas assez de temps de kiné pour sa mère, elle cite également sa demande pour rencontrer l'ergothérapeute, sans suite par manque de temps.

Monsieur BOUGEARD précise que les kinésithérapeutes interviennent sur prescription médicale, peut-être faut-il revoir cette prescription ?

Madame PERES certifie que le Haut Candol est plutôt bien loti au niveau kinésithérapie, il est très difficile d'obtenir un créneau en libéral. Il existe des EHPAD où il n'y a pas de kiné du tout, les résidents sont parfois obligés de passer par un service de soins de suite et réadaptation en sortie d'hôpital. Il faut savoir que les kinés de l'hôpital ne viennent pas sur la résidence, les stagiaires de l'école de Vire ne peuvent donc venir également.

Monsieur BOUGEARD ajoute que l'on essaie de développer d'autres activités avec des moniteurs APA (Activité Physique Adaptée).

Madame LAURENT regrette que la société ne prenne pas plus en compte le maintien de la mobilité chez le sujet âgé.

Monsieur ENGUERRAND rebondit en ajoutant qu'il n'y a pas que la kiné, ce maintien de la mobilité passe aussi par de la marche, les personnes âgées ayant tendance à rester assises.

Madame EL BAROUDI évoque la peur de la chute, et le besoin de veiller à la dénutrition.

Madame PERES explique alors, que si le résident a peur de la chute et si malheureusement il chute, il ne remarquera pas.

Monsieur BOUGEARD prend note de l'inquiétude du CVS et de sa demande à plus de maintien de la mobilité pour les résidents.

Madame LEMARE demande ce qu'il advient des ateliers de gymnastique douce de 2 h le mercredi ?

Madame PERES répond que les éducateurs APA restent sur le sanitaire (hôpital) du fait de déficits en kinés, c'est donc Martine (aide-soignante) qui propose la gym douce lorsque le planning le permet. Aujourd'hui par exemple, personne pour le bio-nettoyage, absence de lingère et d'animation, chacun fait de son mieux pour pallier le manque d'agents.

Madame DUVAL reconnaît le mérite de Martine, qui fait marcher les résidents.

Madame EL BAROUDI poursuit en précisant qu'auparavant, il y avait un animateur.

Madame PERES, concernant ce poste d'animateur à 70 %, assure que Madame FERT accorde l'équivalent en temps de travail pour les activités, assurées par les soignants selon leurs appétences, en collaboration avec Madame EL BAROUDI ou Madame LEMARE. L'animation telle que pratiquée il y a 10-15 ans, c'est fini.

Monsieur ENGUERRAND revient sur le manque de personnel, qu'en plus des personnes manquantes pour les soins, comment peut-on organiser des activités ?

Madame LEMARE met l'accent sur la participation du résident aux activités, comme les « ateliers crêpes » par exemple.

Madame DUVAL apprécie beaucoup.

Madame EL BAROUDI ajoute que 4 litres de crêpes sont réalisées tous les 15 jours.

Madame PERES cite également « l'atelier cuisine » au secteur Bois, cela ne se voit peut-être pas mais reste une activité proposée. En commission animation, une réflexion est en cours pour des sorties aux Virées du Terroir cet été, le jeudi sur la plage verte de St Lô.

Madame LAURENT regrette le manque d'affichage animation pour les résidents à la sortie de la salle à manger.

Madame PERES reconnaît le manque, certains agents n'étant pas adeptes de l'outil informatique, et la dernière personne recrutée en service civique étant restée 3 jours.

Monsieur ENGUERRAND rappelle que le problème d'affichage a déjà été évoqué en CVS.

Monsieur BOSSARD, concernant le service civique, pense que leur salaire n'est peut-être pas suffisant, et sans repas proposé.

Monsieur BOUGEARD rectifie en précisant que le repas est pris en charge, soit le plateau repas est proposé par l'établissement, soit une petite indemnité est versée.

Madame EL BAROUDI signifie leur difficulté d'être seul en animation, alors qu'à Coutances, ils seraient plus encadrés.

Monsieur ENGUERRAND se plaint de nouveau sur ce manque.

Madame PERES fait part à l'assemblée des efforts faits par chacun et chacune au sein de la résidence, on est tous soignants pour le bien-être du résident.

Monsieur ENGUERRAND ne veut pas se contenter d'entendre toujours la même réponse.

Monsieur BOUGEARD met fin au débat, il aimerait que ce soit différent, mais c'est le triste constat de l'absence de moyens depuis des années dans les EHPAD. Malgré tout, il insiste sur l'implication de l'ensemble des agents et espère une amélioration. Le CVS doit pouvoir servir à en parler pour progresser et avancer.

4. POINT RESTAURATION

Monsieur MARQUES DE FIGUEREIDO précise que la commission repas de mars a dû être reportée pour cause de Covid au sein de l'EHPAD, et de nouveau reportée pour les mêmes raisons sur le GIP. Concernant le petit-déjeuner, il propose du pain tranché et de la baguette ou brioche le dimanche.

Madame EL BAROUDI s'inquiète d'un éventuel gaspillage.

Monsieur MARQUES DE FIGUEREIDO répond qu'il suffira d'adapter les quantités baguette/brioche le dimanche selon les besoins.

Monsieur ENGUERRAND, sous prétexte de ne pas gaspiller, pense qu'il ne faut pas pour autant priver les résidents et requiert l'attention de ne pas tomber dans du rationnement.

Monsieur BOUGEARD, ne peut laisser dire cette dernière remarque, car ce n'est pas la philosophie de l'établissement.

Monsieur MARQUES DE FIGUEREIDO estime que les équipes connaissent suffisamment les résidents pour proposer une assiette suffisante et confirme les propos de Monsieur BOUGEARD.

Par ailleurs, il dit avoir participé la veille à une réunion avec la FDSEA à laquelle le GIP était convié. Sur l'alimentation, il explique que des tensions sont à prévoir sur le coût et la pénurie, dues à la crise ukrainienne et à force de fermeture d'exploitations agricoles, la demande est actuellement supérieure à l'offre. A cela s'ajoute également la grippe aviaire. La FDSEA tire la sonnette d'alarme sur un problème de coût du poulet et des œufs, et sur les produits laitiers.

On table sur une prévision d'augmentation du coût de 10%. Aucun rationnement n'est pour l'instant d'actualité, son souhait étant de continuer à satisfaire le besoin, des changements de menus pourraient être envisagés en cas de tension (par exemple, remplacement du poulet rôti par un autre aliment). Il explique recevoir 2 à 3 demandes de révision de prix par jour, ce qui implique de plus en plus de difficulté pour travailler. Doit-on faire des stocks ? Mais ce ne sera dans tous les cas pas possible pour tous types de produits.

Actuellement, il espère pouvoir mettre en place les barbecues à partir de juin, et ajoute qu'une enquête va prochainement être menée auprès des résidents.

Madame EL BAROUDI intervient, précisant que celle-ci ne sera pas réalisée sur St Lô, le nombre de résidents étant insuffisant pour y répondre.

Monsieur MARQUES DE FIGUEREIDO semble surpris, car on dénombre 95 résidents.

Madame PERES propose une organisation afin qu'elle puisse se faire au Haut Candol.

Madame EL BAROUDI précise qu'elle sera en charge de cette enquête avec Madame MICHEL.

Madame BAILLET ajoute qu'elle se déroulera du 16 mai au 5 juin, et confirme que le personnel de l'EHPAD ne sera pas sollicité.

Monsieur MARQUES DE FIGUEREIDO serait ravi d'avoir un retour de ces résidents.

Il poursuit en présentant le projet de nutrition enrichie en collaboration avec Madame EL BAROUDI, diététicienne, et le pâtissier de Coutances, afin que soient mises au point des recettes de gâteaux enrichis en protéines, élaboration d'un produit « bon en bouche », et la remercie pour ce travail.

Madame EL BAROUDI souligne que ces gâteaux seront réalisés par la Maison du Biscuit, et présentés dans leurs boîtes traditionnelles.

Monsieur LEHOUSSEL remercie le GIP de son accueil lors de sa visite avec un usager de Coutances.

Monsieur MARQUES DE FIGUEREIDO renouvelle sa proposition de visites du GIP en petit groupe (3 personnes) pendant les heures de production entre 9 h et 12 h.

Madame PERES retient cette proposition de visite à organiser lors de la prochaine commission repas.

Monsieur BOUGEARD remercie Monsieur MARQUES DE FIGUEREIDO pour toutes ces informations.

5. QUESTIONS DIVERSES

- ***Accessibilité des toilettes au rez-de-chaussée + poignées de portes anti-intrusions dans les chambres***

Monsieur BOUGEARD intervient sur le chiffrage par les services techniques des travaux des WC près de la salle d'animation. Le coût est estimé à 6000 €, ces travaux ne sont pas prévus pour cette année, le programme travaux étant déjà bien chargé.

Monsieur BOSSARD demande en quoi consistent ces travaux ?

Monsieur BOUGEARD répond qu'il s'agit de la mise aux normes accessibilité personnes handicapées.

Monsieur ENGUERRAND ajoute que le WC de gauche n'est pas accessible aux personnes en fauteuil, et la cuvette est trop basse.

Monsieur BOUGEARD, concernant les poignées de portes anti-intrusions, affirme que les services techniques ont été sollicités mais il n'a pas de réponse à ce jour. Ces poignées permettent de sortir de la chambre sans débarrer, mais la porte reste fermée de l'extérieur.

Madame LAURENT s'interroge sur la praticité pour le personnel ?

Madame PERES indique que les soignants sont munis de passes, et entrent après avoir frappé. Par rapport aux travaux de la structure, elle précise qu'un ascenseur vient d'être changé mais n'est pas encore opérationnel, la résidence datant de 1981.

- ***Planning des animations de la semaine***

Evoqué lors du point 3, à la suite de la situation des kinés sur l'établissement.

- ***Horaire des petits déjeuners***

Madame PERES rappelle que le repas du soir est servi à 18 h 30, le petit-déjeuner, selon les résidents, est servi de bonne heure. S'il y a du retard, dans ce cas, l'infirmière est afférée ailleurs.

Monsieur BOSSARD, informe l'assemblée que le matin même, il a été servi à 9 h, il y avait « une petite jeune qui ne connaissait pas les noms des résidents ».


Madame LAURENT, concernant les élections, demande si l'EHPAD a proposé un assesseur pour le vote par procuration.

Madame PERES confirme que tout est prévu, l'assesseur passe par le secrétariat de direction pour venir voir le résident.

Monsieur BOUGEARD annonce son départ mi-mai, et l'arrivée de Madame LAUXERROIS fin mai, pour lui succéder à ce poste. Il remercie chacun de sa présence et rappelle que le prochain CVS est prévu le 14 juin 2022.

En l'absence d'autres interventions, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **16 heures 30**.

**Le Président du Conseil de la vie sociale,
Monsieur ENGUERRAND**



A N N E X E 1

*PV des travaux du Conseil de la vie sociale
de l'EHPAD le Haut Candol du 12.04.2022*

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD ET USLD DU HAUT CANDOL Du 12.04.2022 Suivi des propositions et avis

PAGES	POINTS ABORDÉS	SUITE RÉSERVÉE ET ÉCHÉANCE PROPOSÉE
2	Sujet : Consignes sanitaires et vaccination Madame PERES déclare que la vaccination 4 ^{ème} dose va être lancée prochainement	<i>A suivre</i>
3	Sujet : Situation des kinés sur l'établissement Monsieur BOUGEARD prend note de l'inquiétude du CVS et de sa demande à plus de maintien de la mobilité pour les résidents.	<i>A suivre</i>
5	Sujet : Poignées de portes anti-intrusions Monsieur BOUGEARD , concernant les poignées de portes anti-intrusions affirme que les services techniques ont été sollicités mais il n'a pas de réponse à ce jour.	<i>A suivre</i>